



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 juillet 2026
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République démocratique populaire lao

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 8 635 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 70 840 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2027-2031.

[E/ICEF/2026/25](#).

26-09866X (F)



Merci de recycler



Considérations générales

1. La République démocratique populaire lao compte 7,7 millions d'habitants, dont environ 37 % ont moins de 18 ans, et l'âge médian est de 25 ans¹. Cette structure démographique, conjuguée à la baisse du taux de fécondité – passé de 6,3 enfants par femme en 1980 à 2,5 en 2023 – et à l'allongement de l'espérance de vie, offre des perspectives de développement grâce au dividende démographique dont pourrait bénéficier le pays, à condition d'investir dans la survie, le bien-être et les droits des enfants et des jeunes. Le pays compte 50 groupes ethniques, regroupés en quatre groupes ethnolinguistiques, dont le groupe Lao-Thai est le plus important. Même si les trois cinquièmes de la population vivent dans des zones rurales, le pays enregistre une croissance urbaine considérable.

2. La République démocratique populaire lao, qui est actuellement classée parmi les pays à revenu intermédiaire inférieur, a pour objectif d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030. Après une détérioration importante du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la situation macroéconomique s'est améliorée². Le Gouvernement prévoit que les secteurs de l'électricité, des mines et de l'industrie manufacturière généreront une croissance moyenne de 6 % du produit intérieur brut entre 2026 et 2030. Néanmoins, le service de la dette, le niveau limité des dépenses publiques consacrées aux services sociaux et la dépendance à l'égard de l'aide publique au développement continuent de freiner les investissements en faveur du bien-être des enfants et d'un accès équitable à des services de qualité.

3. L'indice de la pauvreté est passé de 24,6 % en 2012/13 à 15,0 % en 2024/25³. Pourtant, 8 % des enfants vivent dans des foyers en situation d'extrême pauvreté et 37 % dans des foyers pauvres dont les revenus sont inférieurs à 3,65 dollars par jour (2022)⁴.

4. L'élaboration du dixième Plan quinquennal national de développement socio-économique pour 2026-2030, la sortie prévue de la catégorie des pays les moins avancés en novembre 2026 ainsi que la récente restructuration du gouvernement témoignent de la volonté d'ériger en priorité la stabilité macroéconomique, la résilience face aux changements climatiques et le développement humain, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, l'examen national volontaire de 2024 a mis en évidence trois défis transversaux : le financement des objectifs de développement durable dans un contexte de chocs répétés, la vulnérabilité climatique et environnementale et le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles.

5. Le gouvernement a fait preuve d'un engagement fort en faveur des droits de l'enfant. Sous l'égide du Ministère de la justice et de la Commission nationale pour la promotion des femmes, des mères et des enfants, la loi de 2006 relative à la protection des droits et des intérêts des enfants a été réexaminée et modifiée en 2024, pour tenir compte de certaines des observations finales formulées en 2018 par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies⁵. Malgré les progrès accomplis, les

¹ Service d'information statistique lao, <https://laosis.lsb.gov.la/>, consulté le 25 mars 2026.

² Banque mondiale, *Lao People's Democratic Republic Economic Monitor: december 2025*, Washington, D.C., 2025.

³ Bureau national de statistique lao, *Preliminary Findings from the Lao Expenditure and Consumption Survey, 2024/2025*, Vientiane, 2025.

⁴ Salmeron-Gomez, Daylan et al., « Global Trends in Child Monetary Poverty according to International Poverty Lines », *Policy Research Working Paper 10525*, Banque mondiale, 2023.

⁵ Observations finales concernant les frais d'enregistrement des naissances et l'interdiction des châtiments corporels.

enfants vivant dans des zones reculées et rurales, ceux issus de groupes ethnolinguistiques autres que les Lao-Thais, les adolescentes, les enfants handicapés et les enfants issus des ménages les plus pauvres continuent d'être les plus touchés par les violations des droits de l'enfant.

6. Le taux de mortalité maternelle et le taux de mortalité des moins de 5 ans ont diminué au cours des dernières décennies. Cependant, les risques évitables restent élevés, en particulier pour les mères adolescentes et les enfants vivant dans des communautés isolées et n'appartenant pas au groupe ethnolinguistique Lao-Thai. Seuls 47 % des enfants ont reçu tous les vaccins de base et 37 % ont suivi l'intégralité du calendrier vaccinal recommandé en 2023,⁶ ce qui met en évidence la persistance d'obstacles tant du côté de l'offre que de la demande.

7. La malnutrition reste un obstacle majeur à la survie et au développement des enfants. Les retards de croissance touchent 32,8 % des enfants de moins de 5 ans et l'émaciation 10,7 % d'entre eux, la forme sévère de cette dernière augmentant considérablement le risque de mortalité. Le taux d'allaitement maternel exclusif s'est légèrement amélioré pour atteindre 50,6 % en 2023, tandis que 71,9 % des enfants âgés de 6 à 23 mois ne bénéficient toujours pas d'une alimentation adéquate, ce qui compromet leur croissance saine.

8. L'accès aux services de santé essentiels reste limité dans de nombreuses zones rurales et isolées, ce qui témoigne d'inégalités persistantes. Ce défi est aggravé par une pénurie de professionnels de santé qualifiés au niveau local. La disponibilité limitée des produits destinés à lutter contre la malnutrition, qui ne couvrent que 7 % des enfants dans le besoin, a entravé un dépistage et une prise en charge précoces⁷.

9. En République démocratique populaire lao, les jeunes enfants ne bénéficient pas d'une prise en charge ou d'activités d'éveil suffisamment adaptées à leurs besoins. Quarante-deux pour cent des enfants âgés de 2 à 4 ans n'affichent pas un développement normal en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, avec d'importantes disparités liées aux revenus, à la situation géographique et à la langue. Environ 44 % des enfants âgés de 1 à 2 ans sont victimes de punitions violentes à la maison. Le taux d'enregistrement des naissances a reculé, passant de 73 % en 2017 à 65 % en 2023, ce qui compromet l'obtention d'une identité juridique et l'accès aux services. La pauvreté, les normes sociales et le manque de structures d'accompagnement mettent les parents et les personnes qui s'occupent des enfants à rude épreuve, ne leur permettant pas de répondre correctement aux besoins de leurs enfants en matière de développement.

10. Les normes de genre influent sur les possibilités qui s'offrent aux personnes, sur l'accès aux services et les réalisations. Les femmes assurent une grande partie des soins de première ligne et constituent l'essentiel de la main d'œuvre communautaire, mais le manque de soutien, de sécurité et de mesures incitatives nuit à la qualité et à la continuité des services. Les femmes consacrent plus de deux fois plus d'heures au travail non rémunéré que les hommes⁸ et disposent d'un pouvoir de décision inégal, ce qui limite leur accès aux soins, à l'éducation, aux moyens de subsistance et à l'information. Cette situation est encore plus difficile pour les familles confrontées à des barrières linguistiques et à l'analphabétisme.

⁶ Désormais, sauf indication contraire, les données relatives à la situation des enfants proviennent de la troisième enquête sur les indicateurs sociaux lao (LSIS III), réalisée en 2023.

⁷ Calcul de l'UNICEF basé sur les données du Système numérique d'informations sanitaires (Digital Health Information System 2) et de la troisième enquête sur les indicateurs sociaux lao (LSIS III).

⁸ Bureau national de statistiques lao, « *Gender Factbook: Bridging Economics and Social Empowerment Gaps* », Vientiane, 2024.

11. Les acquis scolaires constituent toujours un problème majeur. Alors que 64,5 % des enfants âgés de 3 à 5 ans ont accès à un enseignement préscolaire, nombreux sont ceux qui entrent en CP sans avoir acquis les bases nécessaires pour la scolarité, ce qui contribue à affaiblir leurs acquis fondamentaux. Seuls 11 % des élèves de CM2 atteignent le niveau minimum requis en lecture et 32 % en mathématiques, ce qui place le pays parmi les plus mal classés de la région, les enfants issus de ménages défavorisés et de groupes ethnolinguistiques autres que les Lao-Thais étant les plus désavantagés⁹. Les contraintes liées à la qualité de l'enseignement sont importantes : en raison d'une grave pénurie d'enseignants, environ 30 % des écoles primaires sont des classes à plusieurs niveaux, les évaluations des enseignants révèlent des lacunes en langue lao et en mathématiques et de nombreux enseignants indiquent ne disposer que d'une formation limitée aux technologies de l'information et de la communication.

12. Les taux de non-scolarisation sont en hausse tant chez les garçons que chez les filles : 13,8 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire et 29 % des élèves du premier cycle du secondaire ne sont pas scolarisés. Dans le deuxième cycle du secondaire, le taux d'enfants non scolarisés au niveau national atteint 58 % et s'élève à 67,3 % dans les zones rurales. Les taux d'abandon scolaire atteignent environ 11 % dans le premier cycle du secondaire et 11,5 % dans le deuxième cycle, les garçons étant plus nombreux que les filles à abandonner leurs études. Ces schémas limitent les possibilités de développement des compétences nécessaires à la vie professionnelle et personnelle et accroissent la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation.

13. Les adolescents, en particulier les filles, sont confrontés à des privations multidimensionnelles qui limitent considérablement leur développement et leur potentiel futur. Le taux de mariages d'enfants reste extrêmement élevé : à l'échelle nationale, 30,5 % des femmes et 10 % des hommes se marient avant l'âge de 18 ans, ce taux dépassant même les 50 % chez les filles dans certaines provinces. Plus de 17,4 % des femmes donnent naissance à leur premier enfant avant l'âge de 18 ans. Les difficultés économiques obligent souvent les familles à retirer leurs adolescents de l'école, et les filles qui se marient précocement ont 75 fois plus de risques d'abandonner leurs études. La perte économique annuelle qui en résulte est évaluée à 40 millions de dollars, les pertes cumulées sur une génération s'élevant à plusieurs milliards¹⁰.

14. Le manque d'informations sur l'emploi et la formation des jeunes, l'absence de données fiables ventilées par type de handicap et les lacunes importantes dans les données relatives à l'autonomie des adolescents et à leur sécurité numérique limitent la compréhension globale de leurs vulnérabilités et entravent la mise en place de programmes efficaces.

15. Les risques climatiques et environnementaux font peser des menaces sans précédent sur la survie, la santé et le développement des enfants. Dans le pays, plus d'un million d'enfants sont fortement exposés aux risques d'inondations fluviales et plus de deux millions aux cyclones, aux vagues de chaleur ou à la pollution atmosphérique, ce qui touche de manière disproportionnée les populations pauvres et rurales¹¹. Ces risques entraînent une charge de morbidité considérable, 5 % des décès

⁹ Southeast Asia Primary Learning Metrics 2024 (Mesure des acquis dans l'enseignement primaire en Asie du Sud-Est de 2024).

¹⁰ Taylor, K., « *Economic impacts of child marriage in the Lao People's Democratic Republic, Lao* », Académie lao des sciences sociales et économiques et UNICEF, Vientiane, 2025

¹¹ Joshi, M., N. Rees et S. Gaya, *Over the Tipping Point*, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, Bangkok, 2023.

d'enfants de moins de 5 ans étant liés à des maladies diarrhéiques et 18 % à la pollution atmosphérique¹².

16. Au moins un tiers des enfants n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, tandis que les chocs liés au climat endommagent régulièrement les réseaux de transport, les écoles, les établissements de santé et les réseaux d'approvisionnement en eau, perturbant ainsi les services essentiels et aggravant les privations en matière de santé et d'éducation. Le caractère fragmenté des évaluations des risques climatiques et de catastrophes, leur intégration limitée aux privations dont souffrent les enfants, l'absence de données en temps réel sur les catastrophes axées sur les enfants, ainsi que le manque de données dans le secteur de l'éducation concernant la préparation des établissements scolaires aux catastrophes, limitent la capacité à comprendre comment les aléas climatiques affectent l'accès des enfants aux services de base en matière de santé, de nutrition, d'éducation, ainsi que d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).

17. L'évaluation du programme de pays pour 2022-2026 a notamment permis de dégager des conclusions essentielles pour l'élaboration du nouveau programme, à savoir :

a) Une approche convergente et multisectorielle, intégrant des services tels que la santé, la nutrition et l'éducation au niveau communautaire, donne des résultats concrets ;

b) La durabilité est renforcée lorsque les interventions sont à la fois institutionnalisées au sein des systèmes nationaux (par exemple, la législation en matière de santé, les lois sur la protection de l'enfance et les réformes de l'éducation) et mises en œuvre grâce à une appropriation et à un engagement forts de la part des populations ;

c) La production et l'utilisation de données et d'éléments probants de grande qualité sont essentielles pour hiérarchiser les interventions et généraliser les modèles efficaces.

18. Les consultations avec les parties prenantes ont également contribué à l'élaboration du programme. Les enfants et les jeunes âgés de 10 à 25 ans ont souligné qu'un enseignement de qualité, l'acquisition de compétences professionnelles et personnelles, la contribution au développement local et l'existence d'espaces sûrs propices à l'expression constituaient des facteurs favorisant leur bien-être et leur épanouissement. Les partenaires des secteurs privé et public ont salué les contributions essentielles de l'UNICEF à la production de données factuelles et à l'élaboration des politiques, l'importance de sa présence sur le terrain, ainsi que de son rôle moteur en matière d'innovation, de développement durable et d'action climatique.

19. S'appuyant sur ces enseignements, le programme de pays pour 2027-2031 accordera la priorité à une programmation intégrée et convergente, renforcera les capacités institutionnelles au niveau infranational et approfondira les partenariats afin de garantir des résultats durables et équitables pour tous les enfants du pays.

Priorités du programme et partenariats

20. Le programme de pays, élaboré conjointement avec le Gouvernement, s'inscrit dans la droite ligne de la vision définie dans le Plan national de développement

¹² Institut pour la mesure et l'évaluation de la santé (Institute for Health Metrics and Evaluation), *Global Burden of Disease 2023 Findings from the GBD 2023 Study*, Seattle, État de Washington, 2025.

économique et social et dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2027-2031, et y contribue. Il s'appuie sur des données solides, des analyses de l'équité, l'examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes et des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant ainsi que par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce programme s'appuie également sur des consultations menées auprès des autorités nationales, des partenaires de développement, de la société civile, des enfants et des jeunes, du secteur privé et d'autres entités des Nations Unies.

21. Ce programme de pays adopte une approche du parcours de vie permettant de garantir le respect des droits des enfants à toutes les étapes clés de leur développement, de la petite enfance à l'adolescence. D'ici 2031, davantage d'enfants de la République démocratique populaire lao, en particulier ceux issus de communautés vulnérables et marginalisées, bénéficieront de services coordonnés, multisectoriels et résilients, de soins bienveillants, garantissant une santé, une nutrition, une éducation et une protection optimales ainsi que d'opportunités concrètes de s'épanouir dans un environnement sûr et propre, avec une exposition réduite aux risques environnementaux. Grâce à ces systèmes renforcés, les enfants acquerront les connaissances, les compétences et l'autonomie nécessaires pour s'épanouir et apporter leur contribution dans un monde en pleine mutation.

22. L'UNICEF mettra à profit son mandat normatif, sa capacité à rassembler et son avantage comparatif pour contribuer à traduire les engagements en faveur des droits de l'enfant en actions efficaces et adaptables à grande échelle. L'organisation s'attachera à enclencher des changements systémiques visant à établir un lien entre les politiques et le financement d'une part et la qualité des services d'autre part, aux niveaux provincial et de district, à favoriser la convergence entre les différents secteurs et à institutionnaliser les modèles ayant fait leurs preuves au sein des structures gouvernementales. Le programme accordera la priorité aux interventions axées sur l'équité, en renforçant le soutien dans les provinces et les districts sélectionnés en fonction du niveau d'atteintes aux droits de l'enfant et de l'exposition aux risques environnementaux. L'UNICEF encouragera la participation effective des adolescents, dans un cadre sûr, inclusif et en lien avec des processus décisionnels concrets.

23. Afin de veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, l'UNICEF aidera les parties prenantes à faire progresser l'égalité des genres, l'inclusion des personnes handicapées et l'inclusion sociale grâce à des actions ciblées en faveur des enfants issus des ménages les plus pauvres et de ceux vivant dans des zones reculées ou vulnérables aux aléas climatiques, en accordant une attention particulière aux filles et aux adolescents, aux enfants handicapés et aux groupes ethnolinguistiques vulnérables.

24. L'UNICEF accordera la priorité à trois accélérateurs stratégiques pour lesquels les investissements ont le plus d'impact, à savoir les adolescentes, les systèmes locaux et de première ligne et l'innovation numérique. Conformément au Plan d'action 2026-2029 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, les adolescentes agiront en tant que catalyseurs du changement en veillant à ce qu'elles bénéficient d'une éducation de qualité, occupent des postes de responsabilité au sein de leurs communautés, soient protégées et acquièrent les compétences nécessaires à leur vie professionnelle et personnelle, tandis que les hommes et les garçons seront mobilisés en tant qu'agents de changement pour remettre en cause les normes néfastes. L'UNICEF renforcera les systèmes publics de première ligne et les mécanismes de mobilisation de la population locale, notamment le réseau de protection de l'enfance, en apportant son soutien aux structures gouvernementales décentralisées afin de combler les lacunes en matière de

prestation de services et en consolidant les partenariats avec les organisations locales et les groupes animés par des jeunes. Il s'appuiera sur des biens publics numériques ouverts pour améliorer la transparence, permettre un suivi en temps réel et renforcer la gouvernance. Ce soutien consistera notamment à aider le Gouvernement à mettre en place des bases de données interconnectées sur les services destinés aux enfants et à explorer les applications de l'intelligence artificielle dans les domaines de la formation et de l'autonomisation des communautés, en veillant à respecter les normes d'équité et de sécurité et à tenir compte des capacités des utilisateurs.

25. L'UNICEF et ses partenaires s'appuieront sur ces stratégies lors de l'exécution du programme : plaidoyer et partenariats, conseils en matière de politiques et de programmes, production et exploitation de données probantes, mobilisation des familles et des communautés, participation des enfants et des jeunes, renforcement de la prestation de services, action humanitaire et relations extérieures et communication.

26. Afin d'obtenir des résultats durables pour tous les enfants, l'UNICEF travaillera en partenariat avec les institutions gouvernementales à tous les niveaux, y compris l'Assemblée nationale, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies, les organisations de masse, les organisations de la société civile, le monde universitaire, les médias, les enfants, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé.

1 000 premiers jours

27. Cette composante aura pour but de garantir que, d'ici 2031, tous les enfants du pays bénéficient de soins bienveillants de qualité et coordonnés favorisant une santé optimale pour la mère et l'enfant, d'une bonne nutrition, d'activités d'éveil du jeune enfant, de la sûreté et de la sécurité nécessaires et de soins adaptés à leurs besoins. Ce programme s'adressera principalement aux femmes enceintes, aux enfants âgés de 0 à 3 ans ainsi qu'aux enfants handicapés et à ceux qui risquent d'être laissés pour compte. Il contribuera à la réalisation des objectifs pertinents du Plan national de développement économique et social et du Plan-cadre de coopération, en mettant particulièrement l'accent sur la survie de l'enfant, la nutrition, le développement de la petite enfance, la protection contre la violence et la résilience des systèmes de soins de santé primaires.

28. Sous l'égide du Ministère de la santé, l'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer les conditions propices à des soins bienveillants grâce à des politiques, des réglementations et des lignes directrices cohérentes, alignées sur les priorités nationales en matière de développement. Ce soutien permettra de renforcer les mécanismes de coordination et de planification aux niveaux national et infranational, de remédier aux obstacles liés au financement, à la qualification des ressources humaines et à l'utilisation des données, et de promouvoir la mobilisation des communautés, en reconnaissant que les familles et les personnes qui s'occupent des enfants jouent un rôle central dans l'amélioration durable de la santé, de la nutrition et du développement des enfants.

29. Des services intégrés de santé et de nutrition axés sur les populations, couvrant la santé reproductive, la santé maternelle, la santé des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, dispensés au moyen de structures nationales, d'agents de santé et d'agents sanitaires bénévoles de villages, permettront d'améliorer la continuité des soins, de la grossesse à la petite enfance. Ce soutien portera notamment sur la prévention, la surveillance de la croissance et la prise en charge des maladies infantiles, en mettant l'accent sur l'émaciation. Une attention particulière sera accordée aux mères adolescentes grâce à un accompagnement adapté à leur âge, ainsi qu'au dépistage précoce et à l'orientation des enfants présentant des retards de développement ou des handicaps.

30. Pour lutter contre l'émaciation, des produits nutritionnels essentiels, notamment des micronutriments et des fournitures thérapeutiques, seront achetés et distribués par l'intermédiaire d'une chaîne d'approvisionnement coordonnée, en lien avec les systèmes de santé nationaux. L'UNICEF soutiendra les efforts faits pour que les cadres d'action en matière de protection sociale tiennent mieux compte de la nutrition et pour renforcer les mesures permettant de réduire le retard de croissance.

31. L'UNICEF continuera à promouvoir la vaccination systématique grâce à des stratégies ciblées de communication sur les risques et de changement des comportements sociaux, afin d'atteindre les enfants ayant échappé à la vaccination et de lutter contre la réticence à la vaccination, tout en améliorant la chaîne d'approvisionnement, notamment en renforçant la chaîne du froid, et en apportant son soutien à la lutte contre les épidémies. Les outils de santé numériques s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale en matière de santé numérique pour 2023-2027 permettront d'améliorer le suivi de la vaccination et la qualité des données.

32. Conformément à la loi modifiée de 2023 relative à la protection des droits et des intérêts des enfants, l'UNICEF soutiendra des programmes locaux d'accompagnement parental visant à promouvoir des pratiques éducatives saines et adaptées, les activités d'éveil du jeune enfant, une discipline positive et un environnement familial sûr. Les groupes de parents, composés de mères, de pères et de personnes ayant la charge d'enfants, bénéficieront de conseils pratiques sur la communication, le jeu, la création de liens affectifs et le partage équitable des responsabilités parentales.

33. Dans le cadre de la stratégie relative à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, l'UNICEF aidera le gouvernement à renforcer l'interopérabilité entre les systèmes d'état civil, d'information sanitaire, de registre social et de protection de l'enfance, en encourageant la coordination multisectorielle et en améliorant l'identification et le suivi des enfants vulnérables.

Apprentissage et compétences

34. Cette composante vise à garantir que les enfants et les adolescents âgés de 3 à 15 ans suivent et mènent à bien un parcours éducatif de qualité dans le domaine de la petite enfance et de l'éducation de base, dans un environnement sûr, sain et protecteur, et qu'ils acquièrent les compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que les compétences essentielles. Elle contribuera aux réalisations énoncées dans le Plan national de développement économique et social et dans le Plan-cadre de coopération, en mettant principalement l'accent sur l'état de préparation à l'école, l'apprentissage de base, la rétention scolaire et l'acquisition de compétences utiles pour la vie professionnelle et personnelle, le tout dans des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs. Cette composante sera pilotée par le Ministère de l'éducation et des sports, conformément aux plans et stratégies du secteur de l'éducation en matière d'apprentissage numérique et d'éducation inclusive.

35. L'UNICEF s'emploiera à élargir l'accès équitable à un enseignement préprimaire de qualité grâce à des approches locales rentables visant à préparer les enfants pour l'école et à consolider l'institutionnalisation et le suivi des normes de qualité. La transition vers l'école primaire sera améliorée grâce à un renforcement de la pédagogie dans les premières années de scolarité et à des méthodes simples de suivi des enfants qui favorisent la continuité de l'apprentissage.

36. Afin d'améliorer les résultats scolaires, l'UNICEF améliorera la pédagogie, l'évaluation formative et l'accompagnement continu de l'apprentissage de base, parallèlement à la gestion des établissements scolaires et aux normes de qualité. Des outils et plateformes d'apprentissage numérique sûrs seront développés à plus grande échelle afin d'accélérer l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et

calcul, de renforcer les compétences numériques des enseignants et des apprenants et de contribuer à réduire la fracture numérique.

37. Afin de prévenir le décrochage scolaire, l'UNICEF soutiendra la mise en place de dispositifs d'alerte rapide et d'orientation vers des services psychosociaux. Les actions de sensibilisation auprès des adolescents et des personnes qui en ont la charge, les approches intégrant le soutien par les pairs et les politiques de protection scolaire, notamment en matière de réintégration scolaire, contribueront à favoriser des environnements d'apprentissage sûrs, salubres, tenant compte des questions de genre, inclusifs et favorables à l'épanouissement.

38. Des initiatives en matière de compétences permettront aux adolescents de renforcer leurs compétences numériques, vertes et transférables, de promouvoir des modes de vie sains et la sécurité en ligne et de remettre en question les normes sociales et de genre néfastes grâce à un apprentissage expérientiel au sein des établissements scolaires et des populations locales. Les passerelles entre l'école et le monde du travail seront améliorées grâce à l'orientation professionnelle et à l'établissement de liens avec les dispositifs favorisant l'employabilité et la formation professionnelle ainsi qu'avec des partenaires privés responsables.

39. L'UNICEF soutiendra les réformes éducatives fondées sur des données probantes et renforcera les capacités de direction, notamment en encourageant la présence de femmes à la direction des établissements scolaires. L'amélioration du système d'information sur la gestion de l'éducation, le renforcement des capacités des autorités provinciales et de district ainsi que de la planification et de la budgétisation décentralisées contribueront à une allocation plus équitable des ressources. L'UNICEF fera appel à des partenaires privés responsables afin de contribuer à élargir l'accès aux ressources pédagogiques et à la connectivité dans les zones rurales et isolées.

Autonomisation et inclusion des adolescents

40. Cette composante vise à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'adolescents du pays bénéficient de réelles possibilités de participation, acquièrent des compétences utiles pour la vie professionnelle et personnelle et puissent accéder à des services de protection et d'aide sociale. Dans le cadre du programme la priorité sera accordée aux adolescents non scolarisés, aux filles exposées aux risques de mariage précoce, de violence et d'exploitation, aux parents adolescents et aux adolescents handicapés. La composante contribuera aux réalisations énoncées dans le Plan national de développement économique et social et dans le Plan-cadre de coopération et s'inscrira dans le droit fil des stratégies nationales et de la législation applicable en matière de protection de l'enfance, de travail social, d'inclusion du handicap et de protection sociale. Elle sera pilotée par le Ministère du travail et de la protection sociale, en coordination avec les parties prenantes concernées.

41. En collaboration avec l'Union de la jeunesse lao, l'Union des femmes lao et les autorités locales, l'UNICEF encouragera un dialogue intergénérationnel constructif entre les adolescents, les parents et les responsables locaux afin de promouvoir des normes sociales positives, de lutter contre le mariage d'enfants et de soutenir la santé mentale et le bien-être des adolescents. Cette approche s'appuiera sur des valeurs familiales positives, réorientera les messages en remplaçant les avertissements fondés sur la peur par des conseils mettant en avant les opportunités et intégrera des démarches visant à promouvoir des normes de genre et des rapports équitables, tout en établissant, dans la mesure du possible, des liens avec la santé mentale et le soutien psychosocial.

42. L'UNICEF soutiendra la mise en place de programmes de formation non formels, concrets et certifiés, destinés aux adolescents non scolarisés, en lien avec

des parcours d'apprentissage et d'insertion professionnelle et complétés par une participation sûre et constructive des adolescents. Ces derniers seront impliqués en tant que pairs éducateurs et mentors et participeront à la conception et à la mise en œuvre d'activités sociales visant à promouvoir l'apprentissage, les comportements sains et la protection. Des antennes mobiles de sensibilisation et des centres de service locaux permettront d'atteindre les adolescents hors du cadre scolaire formel et de réduire la stigmatisation liée à la non-scolarisation. Les approches qui ont fait leurs preuves seront déployées à plus grande échelle grâce à des plateformes gouvernementales et locales, en accordant une attention particulière à la protection, à l'inclusion, à la responsabilisation et aux mécanismes de retour d'information destinés aux adolescents.

43. Conformément à la loi de 2025 sur le travail social, l'UNICEF soutiendra la professionnalisation des travailleurs sociaux et des auxiliaires sociaux et renforcera les capacités des acteurs responsables de la prise en charge des cas relevant de la protection de l'enfance. L'accompagnement sera axé sur les compétences en matière d'évaluation des risques, d'orientation en toute sécurité, de documentation et de suivi et s'appuiera sur la supervision et l'intégration au sein des systèmes publics. Les structures de protection multisectorielles décentralisées seront renforcées grâce à la mise en place de protocoles clairs en matière de responsabilité et de communication, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans les provinces pilotes. Des outils numériques sécurisés seront utilisés pour améliorer le suivi des dossiers tout en garantissant une confidentialité stricte.

44. Afin de remédier à la vulnérabilité accrue des adolescents handicapés, le programme renforcera le système de protection sociale adaptée aux personnes handicapées et associera l'aide sociale à des services tels que la fourniture d'équipements d'assistance, la réadaptation et le soutien à l'éducation inclusive. Les interventions seront conçues dès le départ pour être accessibles et inclusives.

45. L'UNICEF aidera le pays à mettre au point un système d'information sur la gestion du handicap et à le rendre opérationnel ainsi qu'à améliorer les processus d'identification et d'orientation. L'amélioration des données administratives et de l'interopérabilité facilitera la planification des services et renforcera les circuits d'orientation. La ventilation des données par type de handicap, par sexe, par zone géographique et, lorsque cela est possible, par origine ethnolinguistique, permettra un ciblage et une allocation des ressources plus équitables.

Un environnement sûr et propre pour les enfants

46. Cette composante vise à garantir que les systèmes nationaux et infranationaux préviennent et réduisent les risques face aux changements climatiques, aux dangers environnementaux et aux risques de catastrophe pour les enfants, grâce à une gouvernance renforcée, à des systèmes d'information sur les risques et à des services résilients dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) ainsi que de la santé et de l'éducation. Les principaux bénéficiaires seront les enfants vivant dans des zones vulnérables aux changements climatiques et sujettes à des catastrophes naturelles, les enfants handicapés, ainsi que les enfants issus de ménages pauvres et ruraux particulièrement exposés aux effets des changements climatiques et aux impacts environnementaux. La composante sera mise en œuvre par l'UNICEF en collaboration avec les ministères de l'agriculture et de l'environnement, du travail et de la protection sociale, de la santé, de l'éducation et des sports, les organisations de masse, le monde universitaire et les organisations de la société civile. Cette composante contribuera aux réalisations énoncées dans le Plan national de développement économique et social et dans le Plan-cadre de coopération et s'inscrira dans le droit fil des stratégies nationales et de la législation applicable en matière de résilience aux changements climatiques et de développement durable.

47. Le programme sera exécuté en collaboration avec les pouvoirs publics à l'échelon national, l'administration locale et les populations afin d'améliorer l'information sur les risques, la surveillance et les dispositifs d'alerte rapide au niveau local. L'UNICEF renforcera les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse, de diffusion et d'exploitation d'informations sur la vulnérabilité et les risques axées sur les enfants, afin d'accroître la résilience face aux risques de catastrophe aux niveaux des provinces et des districts et de développer des capacités de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, notamment en ce qui concerne les urgences de santé publique et les épidémies transfrontalières. Les enfants vivant dans des contextes à haut risque bénéficieront d'un soutien grâce à des programmes mis en œuvre au niveau des villages et visant à atténuer les risques de catastrophe, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables.

48. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé et les entreprises publiques chargées de l'approvisionnement en eau à mettre en place des plans décentralisés et résilients face aux changements climatiques en matière de suivi et de budgétisation des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) pour les communautés locales, les écoles et les centres de santé. Il apportera son soutien aux zones rurales isolées et souffrant de pénurie d'eau afin de moderniser les infrastructures et les services d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour qu'ils soient résilients face aux changements climatiques, gérés en toute sécurité et accessibles à tous les enfants. Il encouragera en outre la conception de technologies WASH résilients face aux changements climatiques et renforcera les capacités des communautés en matière de planification de la sécurité de l'eau et de gestion des réseaux.

49. Le programme visera à intégrer l'éducation au climat et à la santé environnementale dans l'enseignement formel et non formel, à renforcer la préparation à l'école et la résilience et à soutenir l'adaptation des établissements scolaires face aux changements climatiques grâce à des initiatives favorisant les écoles vertes et la santé environnementale afin de réduire l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique, aux vagues de chaleur, aux inondations et à d'autres risques liés au climat.

50. En collaboration avec les ministères concernés, l'UNICEF soutiendra la construction d'établissements de santé résilients face aux changements climatiques et contribuera à réduire l'empreinte environnementale grâce à l'énergie solaire et les enfants et leurs familles bénéficieront ainsi de systèmes de surveillance des risques climatiques et sanitaires liés à l'environnement ainsi que de services de prévention dans le cadre des soins de santé primaires.

Efficacité du programme

51. Cette composante permettra de renforcer les fonctions d'appui qui rendent possible l'obtention de résultats dans toutes les composantes du programme :

- a) Planification stratégique, coordination et assurance qualité des programmes en vue d'une mise en œuvre convergente ;
- b) Suivi, évaluation, apprentissage et gestion des connaissances pour soutenir la gestion évolutive et l'extension du programme ;
- c) Systèmes de données et production de données factuelles, y compris le soutien aux systèmes statistiques nationaux, l'analyse de l'équité et le suivi des droits de l'enfant ;
- d) Plaidoyer, communication stratégique et mobilisation des populations afin que les données factuelles débouchent sur des décisions et augmentent la demande de services inclusifs et de qualité ;

- e) Partenariat et mobilisation des ressources ;
- f) Soutien opérationnel, notamment en matière de gestion des risques, d'approvisionnement et d'appui sur le terrain, afin de garantir que les résultats soient obtenus de manière efficace et transparente.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
1 000 premiers jours	1 727	29 200	30 927
Apprentissage et compétences	1 727	11 700	13 427
Autonomisation et inclusion des adolescents	1 727	3 700	5 427
Un environnement sûr et propre pour les enfants	1 727	14 700	16 427
Efficacité du programme	1 727	11 540	13 267
Total	8 635	70 840	79 475

Administration du programme et gestion des risques

52. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF au Plan national de développement économique et social et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. Il constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau national. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

53. Le programme sera exécuté au moyen de plans de travail pluriannuels, sous la coordination et la supervision du Ministère des finances. L'UNICEF poursuivra ses stratégies de mobilisation et d'optimisation des ressources afin de contribuer à la l'obtention de résultats dans le cadre des programmes et à la réalisation d'objectifs plus larges en faveur des enfants. Afin de renforcer l'efficacité et la coopération, l'UNICEF assurera la coordination avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs, notamment au moyen des groupes de travail sectoriels dirigés par le Gouvernement et de tables rondes.

54. L'UNICEF évaluera régulièrement les risques programmatiques et opérationnels, ainsi que ceux suscités par les chocs climatiques, les épidémies et les situations d'urgence, et adoptera les mesures d'atténuation appropriées pour protéger la qualité et la continuité des résultats. Le bureau de pays réalisera des programmes et appliquera des mesures de préparation tenant compte des facteurs de risques, conformément aux « Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire », notamment en matière de coordination et de responsabilité à l'égard des populations touchées lorsque l'UNICEF se voit attribuer un rôle spécifique.

L'UNICEF maintiendra son dispositif de communication dans le cadre de la gestion des risques, notamment grâce à des protocoles de coordination convenus avec ses partenaires, à des cadres de communication préétablis pour les risques prioritaires ainsi qu'à des approches axées sur la participation des populations locales visant à renforcer la confiance et à réduire la désinformation en cas d'urgence ou d'interruption des services. Les risques fiduciaires seront gérés grâce à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les activités d'assurance associées, tandis que les risques liés à la protection des enfants seront gérés grâce à la politique de tolérance zéro de l'organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelle ainsi qu'au renforcement des mesures de protection des enfants dans le cadre des partenariats. Les risques liés à l'insuffisance des ressources seront traités dans le cadre d'une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources, conformément aux priorités du programme et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Contrôle de l'exécution, évaluation du programme et apprentissage

55. Le suivi et l'évaluation du programme seront effectués en collaboration avec le Gouvernement, sur la base du cadre de résultats et d'allocation des ressources et du plan d'évaluation chiffré, conformément aux plans d'évaluation et de suivi du Plan national de développement économique et social et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'UNICEF continuera de mener des analyses de l'équité afin de mieux cerner les inégalités liées au sexe, à l'âge, aux groupes ethnolinguistiques et aux zones géographiques. Un suivi conjoint régulier sur le terrain sera mené en collaboration avec le Gouvernement et les entités des Nations Unies afin d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés, d'orienter les ajustements nécessaires et de faciliter l'établissement des rapports. L'UNICEF rendra compte de ses contributions au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en utilisant les plateformes d'information de l'ONU.

56. Afin de consolider les systèmes nationaux de suivi et de statistiques, l'UNICEF collaborera avec les institutions gouvernementales et d'autres partenaires pour renforcer les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et d'exploitation systématiques de données ventilées. Il apportera son soutien aux enquêtes nationales auprès des ménages, telles que l'Enquête sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao et améliorera la collecte de données administratives grâce à des systèmes de gestion de l'information spécifiques à chaque secteur.

57. En s'appuyant sur le plan d'évaluation chiffré, l'UNICEF œuvrera en coordination avec le Gouvernement et d'autres partenaires afin de produire des données fiables, pertinentes sur le plan de l'évaluation et centrées sur l'enfant et qui concernent la performance et les résultats des programmes. Les évaluations permettront d'analyser l'efficacité, l'efficience, l'équité et la durabilité des interventions soutenues par l'UNICEF. Les données serviront de base à l'amélioration des programmes, à l'allocation des ressources et au dialogue politique, tout en renforçant la responsabilisation et l'apprentissage afin de généraliser les approches efficaces qui améliorent la situation des enfants.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la République démocratique populaire lao et l'UNICEF, 2027-2031

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 9, 12 à 20, 23 et 24, 26 à 37 et 39 à 42

Priorités nationales : 10e Plan national quinquennal de développement économique et social pour 2026-2030 – Réalisations 2 (capital humain de haute qualité), 3 (amélioration du bien-être de la population), 4 (protection des ressources naturelles et de l'environnement), 6 (gouvernance et administration publiques) ; objectifs de développement durable : 1 à 6, 8, 10, 13, 16 et 17

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

Réalisation 1 : Bien-être de la population : d'ici 2031, les habitants de la République démocratique populaire lao disposeront de plus de moyens, de possibilités, de compétences et d'un accès équitable aux services afin de mener une vie sûre, saine et productive, de participer plus pleinement à la vie publique et de mieux s'adapter aux conséquences des changements socio-économiques, technologiques et démographiques.

Réalisation 2 : Gouvernance et institutions : d'ici 2031, les institutions de la République démocratique populaire lao, à tous les niveaux, seront davantage responsables et à l'écoute des besoins de la population, elles respecteront les droits de l'homme et l'État de droit, favoriseront une gouvernance participative, l'égalité de genre, l'inclusion des personnes handicapées et l'inclusion numérique ainsi qu'un espace civique ouvert et elles assureront une protection contre les risques liés à la criminalité transnationale ;

Réalisation 3 : Environnement et croissance durable : d'ici 2031, l'économie de la République démocratique populaire lao sera plus verte, plus diversifiée, plus inclusive et plus résiliente face aux changements climatiques et elle garantira une prospérité partagée entre les communautés urbaines et rurales, à l'abri des engins non explosés (*ENEX*), tout en préservant les ressources naturelles et la biodiversité.

Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1 et 2	1. D'ici 2031, un plus grand nombre d'enfants de moins de 5 ans, en mettant l'accent sur les 1 000 premiers jours à compter de la conception, en particulier ceux qui se trouvent dans	Pourcentage d'enfants recevant au moins trois doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche*	Système d'information sanitaire de district 2 (plateforme DHIS2) ;	1.1 Les prestataires publics et locaux fournissent des services de santé maternelle, néonatale et infantile équitables, intégrés et de qualité tout au long du parcours de soins, avec une couverture élargie et le respect des normes de qualité étant assuré au niveau des soins primaires. 1.2 Les prestataires	Ministère de la santé Ministère de l'agriculture et de l'environnement Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère des finances	1 727	29 200	30 927
		Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois qui ont reçu deux doses annuelles	Plateforme DHIS2					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						RO	AR	Total
	des situations de vulnérabilité et de marginalisation, bénéficieront d'un accès accru et plus équitable à des services coordonnés de prise en charge et d'accompagnement, notamment en matière de santé, de nutrition, d'activités d'éveil, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), de protection, de sûreté et de sécurité, ainsi que de soins adaptés à leurs besoins.	de suppléments de vitamine A NR : 43 % (2025) NC : 75 % Nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans qui bénéficient d'un minimum d'interventions nutritionnelles en vue de la détection précoce et du traitement des formes les plus graves d'émaciation et autres formes de malnutrition aigüe* NR : 80 % (2025) NC : 250 000 Pourcentage de mères/personnes en charge d'enfants qui pensent que les châtiments corporels sont nécessaires pour les élever et les éduquer correctement NR : 22,6 % (2023) NC : 15 %	Plateforme DHIS2 : Enquête sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao	publics et locaux fournissent des services nutritionnels équitables, intégrés et de grande qualité, ce qui permet d'améliorer la prévention et la prise en charge de la malnutrition et de promouvoir des pratiques nutritionnelles saines auprès des personnes ayant la charge d'enfants. 1.3 Les personnes ayant la charge d'enfants dispensent des soins adaptés, proposent des activités d'éveil du jeune enfant et pratiquent une éducation positive et non violente dans le cadre de programmes multisectoriels d'accompagnement parental et d'actions de sensibilisation auprès des populations menées en collaboration avec les professionnels des services sociaux.	Union des femmes lao Front lao pour le développement national			
1 et 2	2. D'ici 2031, un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, en particulier ceux issus de milieux défavorisés et de groupes ethnolinguistiques autres que les Lao-Thais, seront prêts à entrer à l'école,	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire NR : 64,5 % (2026) NC : 70 % Proportion d'enfants en fin du primaire ayant acquis les compétences de base en a) lecture et b) calcul*	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement t Southeast Asia Primary Learning Metrics (Mesure des	2.1 Les acteurs du secteur de l'éducation dispensent un enseignement préscolaire et primaire inclusif, sûr et efficace, avec le soutien des familles et des communautés. 2.2 Les acteurs du secteur de l'éducation veillent à ce que l'enseignement secondaire de premier cycle soit équitable, tienne compte des questions de genre et soit adapté aux	Ministère de l'éducation et des sports, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture et de l'environnement, Ministère des technologies et des communications,	1 727	11 700	13 427

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	acquerront les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul, termineront le premier cycle du secondaire et acquerront les compétences nécessaires à la vie professionnelle et personnelle, le tout dans des environnements d'apprentissage sûrs, inclusifs, tenant compte des questions de genre et protecteurs.	NR : a) 11 % b) 32 % (2024) NC : a) 15 %, b) 40 %	acquis dans l'enseignement primaire en Asie du Sud-Est)	besoins, afin d'améliorer la rétention scolaire, l'achèvement des études et le perfectionnement des compétences.	Ministère des finances Union des femmes lao, Front lao pour le développement national, Union de la jeunesse lao			
		Taux de déscolarisation des filles et des garçons en âge de fréquenter a) l'école primaire ou b) le premier cycle du secondaire* NR : a) 13,8 %, b) 29,1 % (2023) NC : a) 10 %, b) 17 %	Enquête sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao	2.3 Les autorités éducatives nationales et régionales veillent à ce que la planification, la budgétisation et la mise en œuvre soient fondées sur des données factuelles et coordonnées, afin de garantir un apprentissage de qualité et le développement des compétences des enfants en âge scolaire.				
1 et 2	3. D'ici 2031, les adolescents, en particulier les filles non scolarisées, les adolescents issus de milieux ruraux et de groupes ethnolinguistiques autres que les Lao-Thais, ainsi que les adolescents handicapés, bénéficieront de services inclusifs de protection de l'enfance et de protection sociale, et participeront à des parcours de formation visant à les préparer à la vie	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dépourvus d'un emploi, d'une éducation ou d'une formation* NR : 38,7 % (2022) NC : 35 %	Enquête nationale sur la population active	3.1 Les adolescents, en particulier ceux qui ne sont pas scolarisés, disposent de compétences et d'une autonomie accrues pour s'impliquer en toute sécurité au sein de leur communauté, se forger des moyens de subsistance et remettre en question les normes néfastes et les comportements à risque.	Ministère de l'éducation, des sports et des sciences, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère des finances	1 727	3 700	5 427
		Pourcentage de femmes et d'hommes de 20 à 24 ans ayant été mariées ou ayant vécu en concubinage avant l'âge de 18 ans*	Enquête nationale sur la population active	3.2 Le personnel des services sociaux, tant au niveau national qu'infranational, dispense des services coordonnés, adaptés aux adolescents et tenant compte des questions de genre en matière de protection de l'enfance et de justice, en accordant une attention	Commission nationale pour la promotion des mères et des enfants, Union de la jeunesse lao, Union des femmes lao,			
		Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale	Base de données mondiale sur la protection sociale					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	professionnelle et à la vie quotidienne.	NR : 15,5 % (2024) NC : 18,5 %		particulière aux adolescents vulnérables et non scolarisés. 3.3 Le Gouvernement met en place des mesures de protection sociale afin de protéger les adolescents les plus vulnérables, en accordant une attention particulière à ceux qui sont handicapés.	Organisations de la société civile, Université nationale du Laos			
3	4. D'ici 2031, davantage d'enfants et de familles vivant dans des zones vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes bénéficieront d'informations sur les risques adaptées aux enfants et de dispositifs d'alerte rapide, et auront accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), de santé et d'éducation résilients face aux changements climatiques.	4.1 : Nombre d'enfants bénéficiant de stratégies de réduction des risques de catastrophe adaptées aux enfants, ou de dispositifs d'alerte rapide ou d'anticipation NR : 0 (2025) NC : 500 000	Base de données gouvernementale sur l'alerte rapide et la réduction des risques de catastrophe	4.1 Les autorités publiques, tant au niveau national qu'infranational, mettent en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques axés sur l'enfant, des dispositifs d'alerte rapide et des mécanismes de préparation communautaires. 4.2 Les autorités publiques, tant au niveau national qu'au niveau régional, fournissent des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement adaptés aux changements climatiques dans les communautés, les écoles et les établissements de santé.	Ministère de l'agriculture et de l'environnement, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et des sports, Ministère des travaux publics et des transports Union de la jeunesse lao, Croix-Rouge lao, Université nationale du Laos	1 727	14 700	16 427
		4.2 : Nombre d'enfants bénéficiant d'un service d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement résilient aux changements climatiques NR : non disponible (2025) NC : 125 000	Plans WASH des districts, audits du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, rapports du Ministère de la santé					
		4.3 Nombre et pourcentage d'enfants bénéficiant de services éducatifs adaptés aux risques climatiques, environnementaux et/ou liés aux catastrophes NR : non disponible (2025) NC 50 000	Évaluation des infrastructures scolaires adaptées aux changements climatiques, Module « École verte » du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						RO	AR	Total
	5. Une gestion efficace et performante des programmes permet d'obtenir des résultats en faveur des enfants	Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux exigences du tableau de bord NR : 81 % (2025) NC : 96 %	Système de gestion des performances de l'UNICEF (InSight)	Les programmes multisectoriels, les stratégies de changement et les facteurs de réussite sont mis en œuvre et coordonnés de manière efficace.	Ministère des finances	1 727	11 540	13 267
Montant total des ressources						8 635	70 840	79 475

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.